

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre connaissance du courrier que nous venons d'adresser ce jour via-internet aux Préfets de Gironde et des Pyrénées Atlantiques.

Nous vous serions reconnaissant de tout mettre en oeuvre, afin que les deux personnes qui font l'objet de ce courrier puissent rester sur notre territoire et échapper au destin tragique qui les attend s'ils sont renvoyés dans leur pays...

Voici le texte du courrier:

ARIS Association LGBT lyonnaise (créée en 1981) se joint aux associations **ARDHIS**, **Inter-LGBT**, **Act Up Paris** et **SOS Homophobie** pour porter cette demande, vous alerter et vous sensibiliser à la situation difficile et douloureuse d'un ressortissant chinois et d'un ressortissant camerounais menacés d'expulsion.

Monsieur le Préfet,

Vous avez engagé deux procédures d'éloignement envers un ressortissant chinois et un ressortissant camerounais, sous les références d'Aprf suivantes: 09-64-00368 et 09-64-00371. Nous vous alertons que ces ressortissants étrangers sont des personnes vulnérables et qu'il est urgent que notre pays leur assure protection.

Merlin (prénom d'emprunt), Camerounais de 30 ans fuyant les persécutions homophobes dont il était la cible, a été arrêté à Hendaye, tout juste une heure après avoir passé la frontière et ce après un périple de plusieurs mois à travers l'Afrique et l'Espagne. **Il envisageait de construire une nouvelle vie ici en France, un pays où il serait protégé !** Mais son dessein s'effondre. Son destin, s'il retourne dans son pays, est particulièrement sombre : au Cameroun, les actes homosexuels sont punissables d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 20 000 à 200 000 francs CFA. Des arrestations et condamnations sont régulièrement prononcées au nom de cet article. Par ailleurs, la stigmatisation sociale et le chantage sont courantes. Nos associations rappellent que conformément à l'article 6 de la directive 2004/83/CE, le statut de réfugié, au titre de l'asile conventionnel ou de la protection subsidiaire, doit être accordé aux personnes LGBT ayant été ou risquant d'être persécutées par les pouvoirs publics de leur pays d'origine, ou par quelque autre acteur non étatique.

Dans le même centre de rétention se trouve Tsai (prénom d'emprunt), chinois de 37 ans, diplômé de lettres françaises et de gestion des entreprises à l'université de Nantes. Il est aujourd'hui professeur de chinois ; il vit en couple depuis huit ans à Pantin (93) avec un Français, Jean Paul Marlet.

Dans la suite de ses études de gestion, Tsai travaillait en CDI pour une entreprise d'import-export de la région parisienne, mais son employeur a été « contraint » de le licencier parce qu'il ne s'était pas vu attribuer par la préfecture un titre de séjour « Salarié » après l'expiration de son titre de séjour « Etudiant », alors même que l'employeur le soutenait dans ses démarches. Il est ainsi entré dans l'irrégularité et est depuis obligé de travailler "au noir" pour gagner sa vie. Entre 2000 et ce jour, Tsai a ainsi établi sa vie privée et familiale sur notre sol et il a développé une activité professionnelle stable. Son retour forcé serait préjudiciable, tant pour lui que pour ses proches. **Il a passé 10 ans de sa vie en France et sa vie est bien ici !**

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir libérer ces deux personnes et leur

permettre ainsi de continuer leurs démarches administratives :

· afin que la demande d'asile déposée par Merlin puissent être instruite sans urgence et qu'un éventuel recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile puisse être effectivement examiné

· afin que Tsai puisse demander une régularisation de situation administrative sur le motif de sa situation de compagnon d'un Français depuis plus de 7 ans et qu'il fait preuve à ce jour de plus de 10 ans de présence sur notre territoire

Nos associations s'engagent à les accompagner dans leurs démarches

Nous vous remercions de votre bienveillance et nous vous prions de croire, monsieur le Préfet, en notre plus haute considération »

Pour ARIS
Le Conseil d'animation
19, rue des Capucins
BP 1125
69203 Lyon Cedex 01

Destinataires du courrier:

dominique.schmitt@girond.pref.gouv.fr
prefet@girond.pref.gouv.fr
philippe.rey@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
pierre.larroque-laborde@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
Fax secrétariat du préfet : 05 59 98 26 44,
Fax du bureau des étrangers : 05 59 98 26 42

ministère de l'immigration:

Fax : 01 77 72 61 30 ; 01 77 72 62 00 ; 01 77 72 61 30 ; 01 77 72 62 00
secretariat.general@iminidco.gouv.fr
eric.besson@iminidco.gouv.fr
frank.supplisson@iminidco.gouv.fr
laure.frugier@iminidco.gouv.fr
etienne.stock@iminidco.gouv.fr

Conseiller immigration de l'Elysée :

maxime.tandonnet@elysee.fr

Ambassadeur des droits de l'homme au MAE:

francois.zimeray@diplomatie.gouv.fr

Sous directeur des Droits de l'Homme:

olivier.guerot@diplomatie.gouv.fr

Chargé de mission auprès de l'Ambassadeur pour les Droits de l'Homme:

alexandre.masure@diplomatie.gouv.fr